



## Indemnités de grand déplacement (travaux publics)

-----  
Par Boubou 1127

Bonjour,

je travaille dans les travaux publics, la plupart du temps en grand déplacement. En ce moment le chantier sur lequel je travaille se situe à 130km de mon entreprise. Sur mon contrat de travail il est bien marqué que les grands déplacements sont pris en compte à partir de 50km et 1h30 de route via les transports en commun. Mon directeur de travaux nous oblige à rentrer tous les jours moi et la majorité de mes collègues(4 restent dormir à l'hôtel). D'après le directeur un accord a été négocié en interne de l'entreprise pour que les grands déplacements passent de 50km à 100 km sans qu'aucun de mes collègues et moi soient mis au courant. Nous perdons donc nos indemnités de grand déplacement et nous retrouvons avec une prime de trajet(zone 10)à un peu plus de 17e.

Est il dans son droit ? Et si litige il y a, que devons nous faire ?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement. B